

# Rapport annuel 2010



Schweizer Casino Verband  
Fédération Suisse des Casinos  
Federazione Svizzera dei Casinò



## Table des matières

	Page
<b>I. Avant-propos du président</b>	<b>4-5</b>
<b>II. Branche</b>	
1. Produit brut des jeux	6
2. Produit brut des jeux par casino	7
3. Impôt sur les maisons de jeu	8
4. Offre de jeux	10
<b>III. Activités de la Fédération</b>	
1. Initiative «Pour des jeux d'argent au service du bien commun»	11
2. Tournois de poker	12
3. Tactilo	13
4. Protection sociale	14
5. Contrôle des entrées	15
6. Lutte contre le blanchiment d'argent	15
<b>IV. Organes de la Fédération</b>	
1. Membres de la Fédération	16
2. Assemblée des délégués	16
3. Comité	16
4. Secrétariat	16
5. Bureau de révision	16
<b>V. Commissions particulières</b>	
1. Commission juridique	17
2. Commission technique	17
3. Commission sociale	17
4. Commission d'experts	17
<b>VI. Comptes annuels</b>	
Bilan	18
Comptes d'exploitation	20
<b>VII. Membres</b>	<b>22</b>



## I. Avant-propos du président

### **Impôts élevés aux pouvoirs publics**

En 2010, les casinos suisses ont versé 453 mio de francs d'impôts sur les maisons de jeu dont une grande partie était destinée à l'AVS. A cela, il faut ajouter environ 25 mio de francs d'impôts ordinaires sur le revenu. Depuis leur ouverture, les maisons de jeu ont versé **3,8 milliards de francs** d'impôts (2002-2010). 3 milliards de francs d'impôts sur les maisons de jeu ont été versés à la Confédération pour l'AVS et 560 mio de francs aux cantons. Environ 227 mio de francs ont été payés à titre d'impôts sur le revenu.

En 2010, le produit brut des jeux de toutes les maisons de jeu s'est élevé à environ 868 mio de francs ce qui correspond à une diminution de 7,2 pour cent en comparaison de l'année précédente. La baisse du chiffre d'affaires doit principalement être attribuée à l'interdiction de fumer et à la faiblesse de l'euro. A cause du cours du change euro/franc, le chiffre d'affaires en francs est moins élevé. Plus de la moitié des hôtes des casinos sont des fumeurs, raison pour laquelle un nouveau durcissement de l'interdiction de fumer serait nuisible aux maisons de jeu. La FSC rejette avec véhémence l'initiative de la Ligue pulmonaire pour la protection contre le tabagisme passif. Par l'entrée en vigueur, en mai 2010, de la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif, il y a déjà une réglementation fédérale suffisante. Un nouveau durcissement est inutile. Le Conseil fédéral est du même avis et rejette l'initiative. Cette initiative aurait pour conséquence une nouvelle diminution du produit brut des jeux et de l'impôt sur les maisons de jeu.

### **La branche des casinos s'est établie**

Dix ans après l'entrée en vigueur de la loi sur les maisons de jeu en l'an 2000 et l'ouverture des casinos dans les années 2002/2003, l'on peut constater que la réglementation légale a en principe fait ses preuves et que la branche des casinos est établie. Les Suisses ne jouent plus dans les casinos étrangers. L'argent reste en Suisse. A l'inverse, ce sont nos voisins qui jouent en Suisse. Un tiers environ du produit brut des jeux vient de l'étranger. Les pronostics initiaux pour les recettes des maisons de jeu

consacrées à l'AVS ont été largement dépassés. L'ouverture des maisons de jeu n'a pas non plus eu d'effet négatif sur les chiffres d'affaires des sociétés de loteries. La protection sociale dans les maisons de jeu fonctionne bien ce que démontrent deux études effectuées sur mandat de la Commission fédérale des maisons de jeu. De plus, la branche offre aujourd'hui environ **2'200 places de travail**.

### Défis politiques et juridiques

Dès le début, la FSC a lutté contre l'initiative lancée par la Loterie Romande «Pour des jeux d'argent au service du bien commun». Avec l'initiative, on créerait une base pour l'absorption des gains des maisons de jeu. Les casinos sont des entreprises économiques du secteur privé qui doivent réaliser un rendement approprié sur le capital investi. Si, à l'avenir, la totalité des gains ou une grande partie de ces derniers devaient être absorbés fiscalement, il ne serait plus possible de trouver des investisseurs et les casinos devraient fermer. Cela entraînerait un manque à gagner annuel de 500 mio de francs pour l'AVS et les cantons et la perte de 2'200 places de travail. Le Conseil fédéral recommande au parlement le rejet de l'initiative et lui oppose un contre-projet direct. La FSC soutient le contre-projet car ainsi le modèle éprouvé pour les casinos pourrait être poursuivi et le système des impôts pour l'AVS et les cantons qui a fait ses preuves serait garanti.

La FSC a lutté avec succès contre la modification de la pratique de la

Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) qui qualifiait les tournois de poker du type Texas Hold'em No Limit de jeux d'adresse et les autorisait en dehors des casinos. Après la décision de la CFMJ une branche parallèle commerciale incontrôlée s'est rapidement développée en dehors des maisons de jeu. Suite à un recours de la FSC, le Tribunal fédéral décida, par arrêt du 20 mai 2010, que les tournois de poker publics et commerciaux Texas Hold'em ne devaient être offerts que dans les maisons de jeu concessionnées et corrigeait ainsi la décision de la CFMJ. Les jeux de poker dans un cercle d'amis ou familial restent autorisés en dehors des casinos.

Le 18 janvier 2011, le Tribunal fédéral décida en dernière instance que les automates Tactilo de la Loterie Romande ne tombent pas sous l'effet de la loi sur les maisons de jeu, raison pour laquelle ils peuvent être installés en dehors des casinos. Ce qui a été déterminant pour la décision c'est que pour les automates Tactilo il y a l'élément de la planification conformément à la loi sur les loteries. La Loterie Romande exploite en Suisse romande, dans des restaurants et des bars, environ 600 automates Tactilo avec mise d'argent et de gains qui sont comparables aux appareils à sous dans les maisons de jeu. La FSC regrette la décision du Tribunal fédéral. Avec l'entrée en vigueur de la loi sur les maisons de jeu en 2000, les appareils à sous de cette époque avaient été bannis des restaurants et des bars car là, une protection sociale efficace ne peut pas être garantie. Après la décision

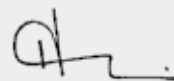
du Tribunal fédéral, des appareils semblables peuvent reprendre place dans tous les restaurants de Suisse. Ainsi, un objectif central de la loi sur les maisons de jeu – une protection sociale efficace par de sévères contrôles – est miné.

### Regard vers l'avenir

Au courant de l'été 2011, le Conseil fédéral accordera deux nouvelles concessions de casino pour Zurich et Neuchâtel. L'ouverture de nouvelles maisons de jeu renforcera encore la concurrence et aura des conséquences sur la marche des affaires des maisons de jeu existantes.

Les concessions des maisons de jeu expireront en 2023. Les maisons de jeu auront prochainement besoin d'éclaircissements en ce qui concerne la stratégie du Conseil fédéral sur les casinos après l'expiration des concessions. L'exploitation de casinos nécessite un important engagement de capital et les investissements sont fixés à long terme. Il en va de l'intérêt de tous les participants que la procédure soit prise en main le plus prématurément possible.

Je remercie le comité, le secrétariat et les porteurs de mandats de la FSC qui se sont investis avec engagement pour le développement de la branche des maisons de jeu.

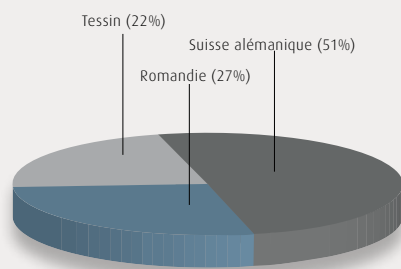


Daniel Frei  
Président



## II. Branche

### Répartition Produit brut des jeux



### 1. Produit brut des jeux en baisse

Le produit brut des jeux de tous les casinos de Suisse s'est élevé en 2010 à 868 mio de francs. En comparaison avec l'année précédente cela signifie une diminution de 7,2 pour cent. La diminution du produit brut des jeux depuis le résultat le plus élevé en 2007 se poursuit.

Les chiffres d'affaires en diminution sont attribués aux facteurs suivants:

#### Interdiction de fumer

Le 1<sup>er</sup> mai 2010, la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif est entrée en vigueur. Avec elle, l'interdiction de fumer touchait également les casinos qui n'étaient pas encore concernés par l'interdiction cantonale de fumer. Dans la plupart des cantons les interdictions de fumer étaient déjà entrées en vigueur en 2008 ou 2009. Les maisons de jeu sont concernées au-dessus de la moyenne par ces interdictions car plus de 50% des hôtes sont des fumeurs. En comparaison la part des fumeurs se situe à 29% de la population globale.

#### Euro faible

Les casinos situés près de la frontière réalisent la plus grande partie de leur chiffre d'affaires avec des hôtes étrangers de l'espace européen. Par le cours du change euro/francs les chiffres d'affaires mesurés en francs sont moins élevés.

#### Concurrence en augmentation

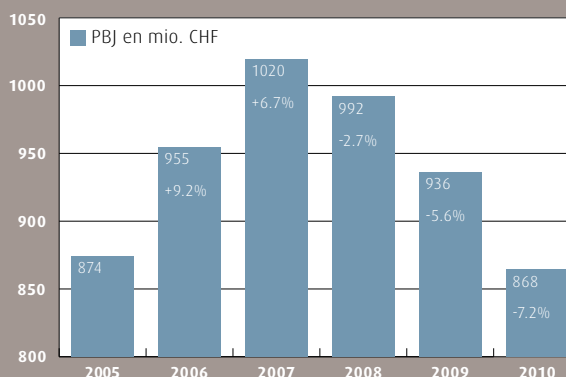
Les casinos situés près de la frontière ressentent l'augmentation de la concurrence venant de l'étranger (Casino Blotzheim en Alsace et la forte augmentation de halles de jeux en Allemagne). Un autre facteur est l'augmentation constante d'offres de jeux de hasard sur Internet.

#### Championnat du monde de football

Pendant les championnats du monde de football une partie des hôtes ne sont pas venus. Pour l'ensemble de l'année, le nombre des entrées a diminué de 3,8 pour cent (de 5,4 mio à 5,2 mio d'entrées).

### Produit brut des jeux PBJ

Le produit brut des jeux veut dire la différence entre les mises et les gains versés. Il peut être désigné comme chiffre d'affaires de l'exploitation des jeux.



## 2. Produit brut des jeux par casino

<b>Casino</b>	<b>PBJ 2010</b> en mio. CHF	<b>Modification</b> PBJ 2009/10
Baden A	105.2	-5.5%
Montreux A	97.1	-16.4%
Bâle A	91.2	-6.5%
Mendrisio B	81.3	-12.1%
Lugano A	81.1	2.0%
Meyrin* B	69.4	-20.8%
Berne A	59.3	1.7%
Lucerne A	48.9	-3.2%
Pfäffikon B	42.2	-0.8%
St-Gall A	41.3	2.8%
Locarno B	29.0	-7.2%
Fribourg B	26.8	-5.7%
Bad Ragaz B	24.7	-5.8%
Crans Montana* B	21.3	-2.6%
Courrendlin B	17.0	1.4%
Schaffhouse B	13.1	-21.8%
Interlaken B	12.7	5.7%
St-Moritz B	4.0	-2.3%
Davos B	3.1	14.0%
<b>Total</b>	<b>868.7 Mio.</b>	<b>-7.2%</b>

A Casino avec concession A

B Casino avec concession B

\* Non membre FSC

### 3. Impôt sur les maisons de jeu 453 mio de francs

En 2010, les casinos suisses ont versé au total 453 mio de francs d'impôt sur les maisons de jeu (année précédente 479 mio de francs). Vu la diminution du produit brut des jeux, l'impôt sur les maisons de jeu a également baissé.

L'impôt sur les maisons de jeu est destiné principalement à l'AVS. Par le cofinancement de l'AVS, les casinos fournissent une contribution importante pour le bien public.

#### Impôt sur les maisons de jeu

L'impôt sur les maisons de jeu est un impôt spécial que la Confédération prélève sur le produit brut des jeux. Après déduction de l'impôt sur les maisons de jeu du produit brut des jeux, les casinos déduisent du montant restant les frais (personnel, exploitation, etc.). Le bénéfice restant après la déduction des coûts est soumis à l'impôt sur les bénéfices des entreprises.

Le taux de l'impôt sur les maisons de jeu est progressif et se situe entre 40 et 80 pour cent. L'impôt produit par les maisons de jeu avec concession A va à 100 pour cent à l'AVS, l'impôt produit par les maisons de jeu avec concession B va pour 60 pour cent à l'AVS et pour 40 pour cent au canton d'implantation.

En Suisse, il y a 7 casinos avec une concession A et 12 casinos avec une concession B.

**Les casinos A** peuvent offrir un nombre illimité d'automates de jeux de hasard et de jeux de table. Les mises et les gains ne sont pas limités légalement.

**Les casinos B** ne peuvent offrir qu'un nombre limité d'automates de jeux de hasard et de jeux de table. En outre, les mises et les gains sont limités.

Les deux catégories de concessions doivent remplir les mêmes obligations en ce qui concerne les organismes responsables, la sécurité de l'exploitation des jeux, la protection sociale et l'empêchement de la criminalité.

### 3. Impôt sur les maisons de jeu par casino



Casino	Impôt sur les maisons de jeu 2010 en mio. CHF	Part Confédération	Part cantons
Baden A	64.3	64.3	
Montreux A	57.8	57.8	
Bâle A	53.2	53.2	
Mendrisio B	45.5	27.3	18.2
Lugano A	45.2	45.2	
Meyrin* B	36.8	22.1	14.7
Berne A	30.0	30.0	
Lucerne A	23.4	23.4	
Pfäffikon B	19.5	11.7	7.8
St-Gall A	19.0	19.0	
Locarno B	12.5	7.5	5.0
Fribourg B	10.9	6.5	4.4
Bad Ragaz B	10.4	6.2	4.2
Crans Montana* B	5.5	3.3	2.2
Courrendlin B	6.9	4.1	2.8
Schaffhouse B	5.3	3.2	2.1
Interlaken B	5.1	3.1	2.0
St-Moritz B	1.1	0.7	0.4
Davos B	0.8	0.5	0.3
<b>Total</b>	<b>453.2 Mio.</b>	<b>389.1 Mio.</b>	<b>64.1 Mio.</b>

A Casino avec concession A

B Casino avec concession B

\* Non membre FSC

## 4. Offre de jeux



### Jeux de table

Les jeux de table principalement offerts dans les casinos suisses sont la roulette américaine, le black jack et le poker. La roulette française et punto banco par contre ne sont que rarement offerts. 20 pour cent du produit brut des jeux proviennent des jeux de table.



### Appareils à sous

En 2010, dans les maisons de jeu suisses au total environ 3800 appareils à sous étaient exploités. 80 pour cent du produit brut des jeux venaient des appareils à sous. Depuis le 1er janvier 2011, les casinos B peuvent offrir 250 appareils à sous au lieu des 150 comme jusqu'ici. Au début de l'année 2011, seuls trois casinos ont profité de cette possibilité (Mendrisio: 250 automates, Meyrin 185 automates, Pfäffikon 165 automates). Tous les autres casinos B exploitent 150 ou encore moins d'appareils. Le taux de redistribution (total des mises par rapport au total des gains versés) s'élève à nettement plus que 90%, ceci autant pour les automates que pour les jeux de table. En 2010, le montant du gain individuel le plus élevé était de CHF 2,8 mio. Tous les gains réalisés dans les maisons de jeu sont dispensés de l'impôt sur le revenu.



### Visiteurs et employés

En 2010, les maisons de jeu ont enregistré environ 5,2 millions d'entrées. En comparaison avec l'année précédente ce sont 200'000 entrées de moins. La branche des casinos occupe environ 2'400 personnes (2'200 postes à plein temps).

Jeux de table	Appareils à sous
236 tables	3'837 automates
20% du PBJ	80% du PBJ
5,2 millions d'entrées	
2'400 employés (2'200 postes à plein temps)	

### III. Activités de la Fédération

#### 1. Initiative «Pour des jeux d'argent au service du bien commun»

La FSC rejette l'initiative «Pour des jeux d'argent au service du bien commun» et soutient le contre-projet du Conseil fédéral. L'initiative a été lancée par la Loterie Romande et rejetée dès le début par la FSC. Le Conseil fédéral demande le rejet de l'initiative et lui oppose un contre-projet direct.

##### Rejet de l'initiative

L'initiative demande que l'imposition des maisons de jeu corresponde à «l'utilité publique» et exige que les casinos doivent participer encore plus qu'aujourd'hui au financement de l'AVS. Ainsi, on créerait au niveau de la constitution, un instrument qui permettrait d'écrêter la plus grande partie des gains des casinos. Aucune branche ne peut vivre si la possibilité de lui enlever tous ses gains est donnée. Les casinos sont des entreprises économiques du secteur privé qui doivent réaliser un rendement approprié sur le capital investi. Si à l'avenir la totalité des gains ou une grande partie de ces derniers devaient être absorbés fiscalement, il ne serait plus possible de trouver des investisseurs et les casinos devraient fermer. Cela entraînerait un manque à gagner annuel de 500 mio de francs pour l'AVS et les cantons et la perte de 2'200 places de travail.

L'initiative demande en outre la répartition de la compétence globale actuelle de la Confédération pour les casinos et les loteries. Cela conduirait forcément à des contradictions et à des lacunes dans la législation entre Confédération et cantons. Les problèmes de délimitation existants entre les maisons de jeu et les loteries seraient ainsi renforcés au lieu d'être solutionnés.

##### Soutien du contre-projet

La FSC soutient le contre-projet du Conseil fédéral car ainsi la disposition constitutionnelle pour les maisons de jeu en vigueur serait respectée. Ainsi, le modèle éprouvé des casinos pourrait être poursuivi et le système des impôts pour l'AVS et les cantons qui a fait ses preuves serait garanti. Avec le contre projet, la compétence législative pour les maisons de jeu et les loteries reste auprès de la Confédération ce qui garanti une réglementation globale et cohérente des jeux de hasard au même endroit (Confédération). Pour solutionner les problèmes de délimitation une commission de coordination sera maintenant créée qui comprendra des organes exécutifs de la Confédération et des cantons. Le contre-projet forme une bonne base pour la révision de la législation relative aux jeux de hasard. Le DFJP a formé pour cela deux groupes de travail dans lesquels en plus de la FSC, la Confédération, les cantons, la CFMJ, Comlot et les sociétés de loteries sont représentés.

## 2. Tournois de poker



La FSC a lutté avec succès contre la modification de la pratique de la CFMJ qui qualifiait les tournois de poker du type Texas Hold'em No Limit de jeux d'adresse. La décision de la CFMJ eut pour conséquence que de tels tournois de poker pouvaient être organisés par n'importe qui en dehors des casinos, sans toutefois devoir remplir les mêmes obligations et contrôles que les maisons de jeu. Les joueurs exclus des casinos à titre de prévention de la dépendance du jeu pouvaient prendre librement part à des tournois organisés par des tiers ce qui, du point de vue de la protection sociale, est à éviter.

Suite à un recours de la FSC, le Tribunal fédéral décida, par arrêt du 20 mai 2010, que les tournois de poker publics et commerciaux Texas Hold'em ne devaient être offerts que dans les maisons de jeux concessionnées et corrigeait ainsi la décision de la CFMJ. Ce qui était principalement controversé, c'était de savoir si les tournois de poker Texas Hold'em étaient des jeux de hasard ou d'adresse. La différenciation est significative car les jeux de hasard sont soumis à la loi sur les maisons de jeu et ne peuvent être organisés commercialement que dans les casinos. Le Tribunal fédéral a retenu que les séries de jeux d'essais organisées

par la CFMJ n'étaient pas appropriées à justifier que les éléments d'adresse l'emportaient sur les éléments de hasard. L'organisation de tournois de poker «Texas Hold'em» en dehors des maisons de jeu concessionnées contredit le sens et le but de la législation sur les maisons de jeu qui voudrait englober les jeux de hasard et les concentrer sur les casinos. L'évaluation de certaines formes de poker en tant que jeu d'adresse sans bases claires conduit – en contournant les objectifs fédéraux – (lutte contre la criminalité organisée, du blanchiment d'argent et des conséquences malsaines de l'exploitation des jeux) – à une ouverture incontrôlée du marché pour organisateurs privés de jeux publics d'argent et qui devrait justement être empêchés par la loi sur les maisons de jeu. Les jeux de poker dans un cadre d'amis ou familial restent autorisés en dehors des casinos.

Des tournois de poker organisés de manière professionnelle ont lieu dans les casinos en tenant compte de la protection des mineurs et de la protection sociale et en respectant les mesures contre le blanchiment d'argent. Le jeu est dirigé par du personnel formé à cet effet. L'organisation contrôlée empêche des actions frauduleuses de la part des joueurs.

### 3. Tactilo

La procédure laborieuse relative aux automates Tactilo de la Loterie Romande a trouvé une fin à fin 2010/début 2011. Le 18 janvier 2011, le Tribunal fédéral décida en dernière instance que les automates Tactilo ne tombent pas sous la loi des maisons de jeu et qu'ils peuvent être installés en dehors des casinos. Ce qui a été déterminant pour la décision c'est que pour les automates Tactilo il y a l'élément de la planification conformément à la loi sur les loteries. La Loterie romande exploite en Suisse romande, dans les restaurants et les bars, environ 600 automates Tactilo avec mises et gains d'argent qui peuvent être comparés aux appareils à sous dans les maisons de jeu.

La FSC regrette la décision du Tribunal fédéral de permettre l'exploitation, dans les locaux publics, d'appareils à sous servant aux jeux de hasard du type «Tactilo». Avec l'entrée en vigueur en l'an 2000 de la loi sur les maisons de jeu, les appareils à sous répandus

à l'époque avaient été bannis des restaurants et des bars car là, une protection sociale efficace ne peut pas être garantie. Après la décision du Tribunal fédéral, des appareils semblables peuvent à nouveau prendre place dans tous les restaurants de Suisse. Ainsi, le but principal de la loi sur les maisons de jeu – une protection sociale efficace par des contrôles sévères – est sapé. En outre, par la décision du Tribunal fédéral les conditions d'accès aux marchés inégaux quant à l'exploitation d'automates de jeux de hasard sont sanctionnées: Alors que les casinos en tant qu'exploitants de tels appareils, sont soumis aux directives extrêmement sévères et coûteuses de la loi sur les maisons de jeu, les sociétés de loteries peuvent placer et exploiter leurs appareils sans directives comparables dans les restaurants et les bars. La FSC attend que cette situation insatisfaisante soit supprimée dans le cadre de la révision en suspens de la loi sur les loteries qui date de 1923.



## 4. Une protection sociale qui fonctionne bien

Le 11 mai 2010, la FSC a organisé pour la deuxième fois un forum consacré au concept social. 35 personnes qui venaient des maisons de jeu (responsables du concept social) et des experts du domaine de la prévention contre la dépendance du jeu ont participé à cette journée. Les thèmes «Jeunes joueurs», convention de visite, exclusion des jeux à l'étranger et le renforcement de la prise de conscience des devoirs des collaborateurs dans le concept social ont été abordés. La manifestation a formé une plate-forme précieuse permettant l'échange d'expériences entre les maisons de jeu.

La protection sociale dans les casinos de Suisse fonctionne bien. Cela est dû aux directives légales sévères, par la mise en pratique efficace par les casinos des concepts sociaux et par une surveillance et des contrôles strictes de la commission fédérale des maisons de jeu. Deux études commandées par la CFMJ attribuent une bonne note à la protection sociale des casinos suisses. Les deux études sont publiées sur la page d'accueil de la CFMJ ([www.esbk.admin.ch](http://www.esbk.admin.ch)).

Chaque maison de jeu doit disposer d'un concept social adapté à sa situation. Le but principal c'est la détection précoce, resp. l'évitement de la dépendance du jeu. Les concepts sociaux comprennent en particuliers les mesures suivantes:

- Formation du personnel des casinos en vue de découvrir à l'avance un développement négatif du comportement de jeu des clients.
- Exclusions: Les maisons de jeu excluent les personnes qui sont insolvables ou qui ne remplissent pas leurs obligations financières ou qui risquent des mises sans rapport à leur revenu et leur fortune. Dans de tels cas le casino doit – indépendamment de l'accord du client – ordonner une exclusion. Dans la plupart des cas, les exclusions sont demandées de plein gré par les joueurs. Toutes les exclusions sont prononcées pour une année au minimum et ne peuvent être levées qu'après un contrôle de la situation financière de la personne exclue. L'exclusion est valable pour toutes les maisons de jeu en Suisse.

- Les maisons de jeu n'accordent ni prêts, ni crédits, ni d'avances.
- Chaque maison de jeu collabore avec une organisation de prévention contre la dépendance du jeu et une institution thérapeutique vers lesquelles sont envoyés les joueurs à problèmes.
- La FSC soutient annuellement le numéro de téléphone 143 «La main tendue» par un montant considérable. En cas de problèmes, les hôtes des casinos peuvent s'adresser 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 143.
- Dans toutes les maisons de jeu des informations écrites relatives aux possibilités d'exclusions, aux adresses des services de consultations et aux risques du jeu sont à disposition.

## 5. Contrôle moderne des entrées

Les maisons de jeu ont l'obligation d'établir l'identité du visiteur avant l'entrée au moyen d'un document officiel et de voir s'il n'existe pas une interdiction de jeu ou une exclusion à son encontre. Pour la mise en pratique de ces directives, les maisons de jeu entretiennent un système commun de contrôle des entrées. Il est ainsi garanti que les exclusions et les interdictions de jeu sont respectées dans toute la Suisse.

En 2010, le système existant des entrées a été remplacé. Après la mise au concours, Swisscom a établi, sur mandat de la FSC, un nouveau système des entrées appelé Sesam qui a été introduit à la fin de l'année 2010. Ce nouveau système dispose d'une grande sécurité des données, d'une fiabilité élevée et d'une infrastructure de réseau surveillée. Les coûts de fabrication de 420'000 francs et les frais annuels d'exploitation et d'entretien d'environ 230'000 francs sont supportés par les maisons de jeu.

## 6. Lutte contre le blanchiment d'argent / organisme d'autorégulation

Les maisons de jeu sont soumises à la loi sur le blanchiment d'argent et doivent respecter des obligations de diligence (vérification de l'identité des contractants, identification de l'ayant droit économique, obligation de clarification, obligation d'établir des documents et formation du personnel).

13 casinos se sont groupés en une «Société sœur» de la FSC soit l'organisme d'autorégulation des casinos suisses (OAR Casinos). L'accent principal de l'activité de l'OAR Casinos a été en 2010 consacré à la formation et au soutien des membres. Le service spécialisé a poursuivi les développements réglementaires dans le domaine des défenses de blanchiment d'argent où l'on attend des répercussions immédiates pour les maisons de jeu que pour 2011, en particulier le besoin de coordination de la nouvelle ordonnance de la FINMA, ent-

rée en vigueur le 1.1.2011, qui réunit maintenant en une seule ordonnance les règlements séparés jusqu'à présent pour les banques, les assurances et les intermédiaires financiers qui étaient directement subordonnés à la FINMA. Le service spécialisé introduit une nouvelle Policy Letter afin d'informer les membres sur les appréciations en vigueur concernant la lutte contre le blanchiment d'argent. La commission de contrôle a constaté une fois de plus l'excellent état des obligations de diligence.

En décembre 2010, les casinos de St-Gall, Pfäffikon et Schaffhouse ont également adopté le système d'identification des entrées alors qu'il ne reste maintenant que sept membres des casinos de l'OAR qui utilisent encore opérationnellement le système plus coûteux d'identification des visiteurs.



## IV. Organes de la Fédération

### 1. Membres de la Fédération

Au cours de l'exercice, 17 des 19 casinos étaient affiliés à la FSC (voir la liste des membres en dernière page). Le casino de Meyrin et celui de Crans-Montana ne sont pas membres de la FSC.

### 2. L'assemblée des délégués

L'assemblée ordinaire des délégués s'est déroulée le 15 avril 2010 au Kursaal de Berne.

### 3. Comité

Le comité est composé des personnes suivantes:

**Président: Daniel Frei** (Grand Casino Kursaal Berne)

#### **Représentants des casinos A:**

- Peter Probst, vice-président (Grand Casino Baden)
- Guido Egli (Grand Casino Lucerne)
- Gert Thoenen (Grand Casino Bâle)

#### **Représentant des casinos B:**

- Peter Bratschi (Casino Bad Ragaz)
- Max Geu (Casino Zürichsee)
- Gilbert Monneron (Casino Fribourg)
- Hubertus Thonhauser (Casino St-Moritz)

### 4. Secrétariat

Le secrétariat de la FSC est dirigé par Marc Friedrich. Beatrice Messer est assistante. Margrit Martin Wyss est responsable du ressort «Concept social» et de la comptabilité.

### 5. Bureau de révision

Pour la révision des comptes c'est la maison HoGa Treuhand à Interlaken qui est compétente.

## V. Commissions particulières



### 1. Commission juridique

En raison de la régulation très stricte de la branche, les casinos se voient souvent confrontés à des problèmes ou questions juridiques. Pour soutenir et conseiller les membres dans ce domaine d'une importance majeure, nous disposons d'une commission juridique.

### 2. Commission technique

La commission technique (CT) s'occupe de toutes les questions opérationnelles découlant de l'exploitation des jeux.

### 3. Commission sociale

La commission sociale se compose de responsables du concept social des casinos. Elle représente une importante plate-forme d'échange d'expériences entre les casinos. Elle s'occupe de l'optimisation pratique des questions de la protection sociale. En 2010, la commission sociale s'est réunie pour trois séances, un Forum CS et une séance commune avec la commission des experts. La commission est composée des membres suivants:

- Margrit Martin Wyss, responsable du concept social de la FSC
- Christian Aumüller, Grand Casino Berne
- Andrea Camponovo, Casino Mendrisio
- Lisiane Schürmann, Casino Montreux
- Ernesto Sommer, Grand Casino Baden
- Daniel Vogt, Casino Zürichsee
- Michèle Wilhelm, Grand Casino Bâle

### 4. Commission des experts

La commission des experts est à disposition de la FSC en tant qu'organe consultatif dans le but d'encourager et de soutenir efficacement la prévention de la dépendance. En 2010, la commission s'est réunie pour deux séances et une séance commune avec la commission sociale. Elle est composée des spécialistes suivants:

- Dr méd. Andreas Canziani
- Dr méd. Karin Faisst
- Prof. Jörg Häfeli
- Dipl.-psych. Renanto Poespodihardjo
- Dr méd. Claude Uehlinger

VI. Comptes annuels 2010  
Bilan au 31 décembre  
2010 avec comparaison  
d'année précédente

**Actifs**

<b>Actifs circulants</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
<b>Liquidités</b>		
Caisse	Fr. 640.40	Fr. 810.05
Avoir en banque BCBE compte courant	Fr. 81'114.56	Fr. 22'235.51
Avoir en banque BCBE compte d'épargne	Fr. 265'367.10	Fr. 713'674.00
<b>Autre Débiteurs</b>		
Adm. féd. des contributions, impôt anticipé	Fr. 949.95	Fr. 1'402.20
Exigences	Fr. 387'042.40	Fr. -
<b>Comptes de régularisation</b>		
Paiements anticipés divers	Fr. 4'967.00	Fr. -
<b>Total actifs circulants</b>	<b>Fr. 740'081.41</b>	<b>Fr. 738'121.76</b>
<b>Patrimoine immobilisé</b>		
<b>Equipement de bureau</b>		
Meubles équipement de bureau	Fr. 1'000.00	Fr. 2'000.00
<b>Total patrimoine immobilisé</b>	<b>Fr. 1'000.00</b>	<b>Fr. 2'000.00</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>Fr. 741'081.41</b>	<b>Fr. 740'121.76</b>

## Passifs

<b>Capital étrangers</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
<b>A court terme / Comptes de régularisation</b>		
Engagement fournisseurs, divers	Fr. 85'221.75	Fr. 41'219.80
Salaires / indemnités	Fr. 328.80	Fr. -
Prestations sociales	Fr. 13'612.65	Fr. 15'778.70
Comptes de régularisation passifs	Fr. 4'000.00	Fr. 4'000.00
<b>Total capital étrangers</b>	<b>Fr. 103'163.20</b>	<b>Fr. 60'998.50</b>
<b>Fortune</b>		
Fonds de réserve	Fr. 500'000.00	Fr. 500'000.00
Bénéfice reporté	Fr. 179'123.26	Fr. 227'040.21
Résultat	Fr. -41'205.05	Fr. -47'916.95
Total fortune	Fr. 637'918.21	Fr. 679'123.26
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>Fr. 741'081.41</b>	<b>Fr. 740'121.76</b>



Comptes  
d'exploitation  
du 01.01.2010 -  
31.12.2010 avec  
budget et  
comparaison  
d'année  
précédente

REVENUS	2010	Budget	2009
Contributions annuelles	Fr. 860'979.00	Fr. 858'000.00	Fr. 876'072.00
Intérêts créanciers	Fr. 2'716.00	Fr. 10'000.00	Fr. 4'006.20
Licence C-Key	Fr. 20'000.00	Fr. 20'000.00	Fr. 20'000.00
Autres revenus	Fr. 3'602.00	Fr. -	Fr. 4'061.95
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>Fr. 887'297.00</b>	<b>Fr. 888'000.00</b>	<b>Fr. 904'140.15</b>

DEPENSES			
<b>Siège administratif</b>			
Salaires	Fr. 269'187.75	Fr. 271'000.00	Fr. 269'187.75
Prestations sociaux et autres charges de personelle	Fr. 45'612.25	Fr. 50'000.00	Fr. 41'544.14
Infrastructure	Fr. 15'231.95	Fr. 15'000.00	Fr. 16'139.85
Frais de déplacement etc.	Fr. 6'667.60	Fr. 15'000.00	Fr. 10'091.95
Perfectionnement	Fr. 1'008.00	Fr. 5'000.00	Fr. 9'372.00
Loyer & frais accessoires	Fr. 30'664.95	Fr. 35'000.00	Fr. 31'754.75
	<b>Fr. 368'372.50</b>	<b>Fr. 391'000.00</b>	<b>Fr. 378'090.44</b>

Comité/administration			
Indemnité versée au comité	Fr. 72'000.00	Fr. 70'000.00	Fr. 72'900.00
Indemnités versées aux groupes de travail TFK, CS	Fr. 47'459.90	Fr. 40'000.00	Fr. 34'478.60
Indemnités journalières&frais de déplacements comité	Fr. 14'708.00	Fr. 25'000.00	Fr. 15'020.00
Frais administratifs généraux	Fr. 10'363.25	Fr. 20'000.00	Fr. 19'250.85
Assemblée des délégués	Fr. 7'666.40	Fr. 10'000.00	Fr. 5'637.75
	<b>Fr. 152'197.55</b>	<b>Fr. 165'000.00</b>	<b>Fr. 147'287.20</b>

Communication			
Traductions	Fr. 25'403.00	Fr. 25'000.00	Fr. 13'085.55
Public Relations	Fr. 161'836.65	Fr. 146'000.00	Fr. 93'825.90
Public Affairs	Fr. 8'150.65	Fr. 10'000.00	Fr. 64'560.00
	<b>Fr. 195'390.30</b>	<b>Fr. 181'000.00</b>	<b>Fr. 171'471.45</b>
Report	<b>Fr. 715'960.35</b>	<b>Fr. 737'000.00</b>	<b>Fr. 696'849.09</b>

	2010	Budget	2009
Report	Fr. 715'960.35	Fr. 737'000.00	Fr. 696'849.09
<b>Conseil</b>			
Mandats juridiques	Fr. 97'163.75	Fr. 30'000.00	Fr. 140'147.60
Mandats techniques	Fr. 2'893.90	Fr. 20'000.00	Fr. 25'158.05
Coopération téléphone 143	Fr. 25'500.00	Fr. 26'000.00	Fr. 25'500.00
Concept social/Regato	Fr. 45'397.65	Fr. 30'000.00	Fr. 21'957.15
	<b>Fr. 170'955.30</b>	<b>Fr. 106'000.00</b>	<b>Fr. 212'762.80</b>

<b>Cotisations</b>			
Cotisations à d'autres organisations	Fr. 38'836.00	Fr. 40'000.00	Fr. 38'841.10
	<b>Fr. 38'836.00</b>	<b>Fr. 40'000.00</b>	<b>Fr. 38'841.10</b>
<b>Impôts/assurances</b>			
Impôts sur le revenu et la fortune	Fr. 905.70	Fr. 2'300.00	Fr. 970.80
Assurances	Fr. 734.50	Fr. 700.00	Fr. 587.60
Frais bancaires	Fr. 110.20		Fr. 186.36
	<b>Fr. 1'750.40</b>	<b>Fr. 3'000.00</b>	<b>Fr. 1'744.76</b>
<b>Amortissements</b>			
Amortissement de l'équipement de bureau	Fr. 1'000.00	Fr. 3'000.00	Fr. 1'859.35
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>Fr. 928'502.05</b>	<b>Fr. 889'000.00</b>	<b>Fr. 952'057.10</b>
<b>Recapitulatif</b>			
Total Revenus	Fr. 887'297.00	Fr. 888'000.00	Fr. 904'140.15
Total Dépenses	Fr. 928'502.05	Fr. 889'000.00	Fr. 952'057.10
Pertes (-) / -exedent	<b>Fr. -41'205.05</b>	<b>Fr. -1'000.00</b>	<b>Fr. -47'916.95</b>

## VII. Membres

<b>Concessionnaires A</b>			
Spielbank Baden AG	Haselstrasse 2 5400 Baden	Tél. 056 204 07 07 Fax 056 204 07 08	<a href="http://www.grandcasinobaden.ch">www.grandcasinobaden.ch</a>
Airport Casino Basel AG	Flughafenstrasse 225 4025 Bâle	Tél. 061 327 20 20 Fax 061 327 20 30	<a href="http://www.grandcasinobasel.com">www.grandcasinobasel.com</a>
Grand Casino Kursaal Bern AG	Kornhausstrasse 3 3000 Berne 25	Tél. 031 339 55 55 Fax 031 339 55 50	<a href="http://www.grandcasino-bern.ch">www.grandcasino-bern.ch</a>
Casinò Lugano SA	Via Stauffacher 1 6900 Lugano	Tél. 091 973 71 11 Fax 091 973 71 12	<a href="http://www.casinolugano.ch">www.casinolugano.ch</a>
Grand Casino Luzern AG	Haldenstrasse 6 6006 Lucerne	Tél. 041 418 56 56 Fax 041 418 56 55	<a href="http://www.grandcasinoluzern.ch">www.grandcasinoluzern.ch</a>
Casino de Montreux SA	Rue du Théâtre 9 Case Postale 387 1820 Montreux	Tél. 021 962 83 83 Fax 021 962 83 90	<a href="http://www.casinomontreux.ch">www.casinomontreux.ch</a>
Grand Casino St. Gallen AG	St. Jakob Strasse 55 9000 St. Gall	Tél. 071 394 30 30 Fax 071 394 30 31	<a href="http://www.swisscasinos.ch">www.swisscasinos.ch</a>

<b>Concessionnaires B</b>			
Casinò Admiral SA	Via Angelo Maspoli 18 6850 Mendrisio	Tél. 091 640 50 20 Fax 091 640 50 25	<a href="http://www.casinomendrisio.ch">www.casinomendrisio.ch</a>
Casino Bad Ragaz AG	Hans-Albrecht-Strasse 7310 Bad Ragaz	Tél. 081 303 39 39 Fax 081 303 39 99	<a href="http://www.casinoragaz.ch">www.casinoragaz.ch</a>
Casino Davos AG	Promenade 63 7270 Davos Platz	Tél. 081 410 03 03 Fax 081 410 03 09	<a href="http://www.casinodavos.ch">www.casinodavos.ch</a>
Casino de Fribourg	Route du Lac 11 1763 Granges-Paccot	Tél. 026 467 70 00 Fax 026 467 70 07	<a href="http://www.casinodefribourg.ch">www.casinodefribourg.ch</a>
Casino Interlaken AG	Strandbadstrasse 44 3800 Interlaken	Tél. 033 827 62 10 Fax 033 827 62 08	<a href="http://www.casino-interlaken.ch">www.casino-interlaken.ch</a>
Casino du Jura	Sur Haute-Rive 1 2830 Courrendlin	Tél. 032 436 10 80 Fax 032 436 10 81	<a href="http://www.lucienbarriere.com">www.lucienbarriere.com</a>
Casinò Locarno SA	Largo Zorzi 1 Casella postale 1543 6601 Locarno	Tél. 091 756 30 30 Fax 091 756 30 31	<a href="http://www.casinolocarno.ch">www.casinolocarno.ch</a>
CSA Casino Schaffhausen AG	Herrenacker 7 Postfach 8201 Schaffhouse	Tél. 052 630 30 30, Fax 052 630 30 31	<a href="http://www.swisscasinos.ch">www.swisscasinos.ch</a>
Casino St. Moritz AG	27, Via Mezdi 7500 St. Moritz	Tél. 081 837 54 54 Fax 081 837 54 50	<a href="http://www.casinostmoritz.ch">www.casinostmoritz.ch</a>
Casino Zürichsee AG	Seedammstrasse 3 8808 Pfäffikon SZ	Tél. 055 416 30 30 Fax 055 416 30 31	<a href="http://www.swisscasinos.ch">www.swisscasinos.ch</a>





## **Fédération Suisse des Casinos**

Marktgasse 50

Case postale 593

CH-3000 Berne 7

Tél. +41 31 332 40 22

Fax. +41 31 332 40 24

[info@switzerlandcasinos.ch](mailto:info@switzerlandcasinos.ch)

[www.switzerlandcasinos.ch](http://www.switzerlandcasinos.ch)